

# MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

---

## PLAN STRATÉGIQUE



Novembre 2006

## **AVANT-PROPOS**

Plus que jamais, la prospérité économique et sociale de l'Ontario dépend de notre capacité à demeurer concurrentiels dans un marché international.

L'innovation est le facteur clé d'une croissance plus rapide des sociétés existantes et de la création de nouvelles entreprises. La population de l'Ontario pourrait ainsi bénéficier d'avantages considérables comme des emplois plus satisfaisants et des collectivités plus dynamiques.

De nos jours, il ne suffit pas d'imiter les chefs de file pour réussir : nous devons devenir nous-mêmes chefs de file. L'innovation procure cet avantage concurrentiel en créant une valeur à partir des idées et des approches nouvelles.

Comme la mise en valeur et la récompense de l'innovation sont essentielles à notre future prospérité économique, mon gouvernement a créé le ministère de la Recherche et de l'Innovation en juin 2005 afin d'élaborer un programme d'innovation cohérent et coordonné au sein du gouvernement de l'Ontario. Je me suis engagé à assumer le rôle de ministre de la Recherche et de l'innovation pour bien souligner l'importance de ce Ministère.

Le présent document énonce le plan stratégique de ce nouveau Ministère. Au cours de l'élaboration de ce plan, nous avons mené de vastes consultations auprès des chercheurs, de l'industrie, du secteur privé, des établissements universitaires et des autres ministères. Leurs conseils démontraient une compréhension approfondie de l'importance de l'innovation et du désir de mettre en valeur ses effets sur l'Ontario. Je les remercie de leur appui.

J'aimerais particulièrement remercier le Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation (CORI), présidé par M. Adam Chowaniec. Les conseils des membres du CORI sur la façon de créer un environnement axé sur l'innovation, propice au commerce et procurant des assises solides au leadership économique nous ont été d'une aide précieuse.

Ce document démontre notre engagement envers le besoin vital de créer un tel environnement en Ontario afin que les particuliers, les entreprises et les organismes possèdent les outils dont ils ont besoin pour transformer les idées créatives en avantages économiques.

Le premier ministre Dalton McGuinty

Ministre de la Recherche et de l'Innovation

# Objectifs de l'Ontario en matière d'innovation

Objectifs de haut niveau en ce qui concerne l'impact de l'innovation en Ontario d'ici 2020 :

- Grâce à sa culture d'innovation, son environnement propice au commerce, sa main-d'œuvre hautement qualifiée, ses mesures de soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat, son accès privilégié au capital d'investissement et ses politiques fiscales compétitives, l'Ontario deviendra l'endroit idéal pour mettre sur pied des entreprises fondées sur le savoir.
- L'Ontario deviendra un endroit privilégié pour les scientifiques et les innovateurs les plus doués et les plus brillants de partout dans le monde grâce à l'excellence mondialement reconnue de ses programmes de recherche et développement (R-D) et l'efficacité avec laquelle les idées novatrices sont commercialisées.
- L'Ontario, en devenant un chef de file de la mise en marché rapide de produits novateurs, attirera davantage d'investissements en R-D du secteur privé.
- L'Ontario formera la main-d'œuvre qualifiée dont il faut se doter dans une économie du savoir grâce à une sensibilisation plus grande sur le rôle clé des carrières en science, en génie, en commerce et en entrepreneuriat.
- Le gouvernement de l'Ontario donnera l'exemple en élaborant des initiatives intégrées et coordonnées au sein de tous les ministères et en développant une culture de l'innovation dans l'exécution de ses propres activités.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Création d'une culture de l'innovation</b> .....	<b>1</b>
	Procurer un objectif .....	2
	Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation .....	2
	Stratégie d'innovation de l'Ontario .....	3
<b>2</b>	<b>Valeur de la recherche</b> .....	<b>5</b>
	Améliorer la valeur des investissements .....	6
	Travailler ensemble pour réunir les fonds .....	7
	Les partenariats font notre force .....	7
	Appui des coûts indirects .....	9
<b>3</b>	<b>La mise en marché</b> .....	<b>10</b>
	Propriété intellectuelle .....	12
	Capital de risque .....	13
<b>4</b>	<b>Miser sur la réussite</b> .....	<b>16</b>
<b>5</b>	<b>Les gens au cœur de l'innovation</b> .....	<b>18</b>
	Favoriser l'établissement d'une nouvelle culture .....	19
	Développer le potentiel humain .....	20
	Montrer l'exemple .....	22
	Communiquer le succès .....	22
<b>6</b>	<b>Harmonisation des objectifs</b> .....	<b>23</b>
	Autres territoires de compétence .....	24
<b>7</b>	<b>Évaluation des résultats</b> .....	<b>26</b>
<b>8</b>	<b>Maintien de l'innovation</b> .....	<b>29</b>
<b>9</b>	<b>La voie de l'avenir</b> .....	<b>30</b>

# 1 Création d'une culture de l'innovation

**L**e présent document établit les fondements d'une croissance économique forte et soutenue en Ontario par la mise en valeur de l'innovation. Il vise à lancer une discussion entre tous les partenaires (entreprises, universités et ministères du gouvernement) qui, en travaillant en collaboration, peuvent contribuer à la création d'une « culture de l'innovation » en Ontario.

Une culture de l'innovation se développe par la reconnaissance de la valeur des idées novatrices, des avantages qu'elles procurent à l'ensemble de la société ainsi que de l'importance de récompenser ceux qui créent le savoir et qui le mettent en pratique dans le but de promouvoir la croissance et la prospérité. Une société novatrice est à la fois axée sur l'éducation et la recherche qui stimulent la création de nouvelles idées et le dynamisme pour saisir les occasions de les exploiter à leur pleine valeur.

Il est indéniable que les économies dominantes du monde ont toujours été axées sur l'innovation. Aujourd'hui, les chefs de file actuels et les pays en voie de devenir les prochains leaders de l'économie mondiale n'investissent pas seulement dans l'innovation; ils ont également élaboré des stratégies bien intégrées en vue d'orienter ces investissements.

Bien que les Ontariens jouissent d'un niveau de vie élevé, plusieurs indicateurs soulignent le besoin de mieux cibler les investissements susceptibles de stimuler la croissance, en particulier dans l'innovation. Les investissements provinciaux et fédéraux dans la recherche postsecondaire en Ontario ont permis de constituer un important effectif de chercheurs et d'accomplir un grand nombre d'importantes réalisations scientifiques. Toutefois, cette recherche n'a pas permis la création d'une industrie mue par l'innovation aussi riche en Ontario.

Si nous ne ciblons pas mieux les investissements et n'adoptons pas une approche plus stratégique, nous risquons de passer à côté d'occasions qui nous permettraient de bénéficier de la pleine valeur et des effets de ces investissements. Qui plus est, nous risquons de perdre notre titre d'économie la plus prospère.

La nécessité de renforcer le lien entre l'investissement dans l'innovation et l'essor de l'économie est à l'origine de la création du ministère de la Recherche et de l'Innovation ainsi que du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation.

## Procurer un objectif

Le ministère de la Recherche et de l'innovation a été créé pour démontrer clairement l'engagement du gouvernement à faire de l'innovation le moteur de la croissance dans tous les secteurs de l'économie.

Le mandat du Ministère consiste à :

- élaborer une stratégie d'innovation intégrée et être responsable de son application;
- harmoniser et coordonner les investissements du gouvernement de l'Ontario dans les politiques et les programmes afin de répondre aux attentes en matière de stratégie d'innovation;
- encourager la culture de l'innovation et promouvoir l'Ontario comme une culture de l'innovation à l'échelle nationale et internationale.

## Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation

Le plan stratégique du Ministère reflète les conseils et les recommandations initiales du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation (CORI), un organisme consultatif qui relève du premier ministre.

Le vaste mandat du CORI consiste à aider le gouvernement de l'Ontario à élaborer une vision à long terme en matière de recherche et d'innovation. En remplissant son mandat, le CORI a constaté que l'Ontario était en bonne position pour accroître sa prospérité grâce à ses investissements dans l'éducation et la formation axées sur le savoir ainsi que sur la recherche et le développement.

Le CORI a souligné qu'à l'avenir, la province doit encourager un environnement propice au commerce. Cela nécessite la résolution d'un bon nombre de problèmes connexes, y compris l'amélioration des compétences en affaires et de

### CONSEIL ONTARIEN DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 2006

M. Adam Chowaniec (président)

M. H. Douglas Barber

M. Dominic D'Alessandro

M. Mike Lazaridis

M. Tak Mak

M. John Mann

M<sup>me</sup> Elspeth Murray

M. Gilles Patry

M<sup>me</sup> Janet Rossant

M<sup>me</sup> Molly Shoichet

M. Mamdouh Shoukri

M<sup>me</sup> Ilse Treurnicht

M. Thomas Vair

*Membres d'office*

M. John Evans

M. Alastair Glass

M. David McFadden

M. Murray Porteous

M<sup>me</sup> Carol Stephenson

l'accès au capital de risque ainsi que la mise en œuvre de politiques et de programmes favorables à l'innovation et au commerce.

Les principales recommandations du CORI peuvent se résumer ainsi :

- Les investissements du gouvernement en recherche et développement, ainsi que les initiatives de formation axées sur les compétences liées à ce domaine, devraient être mieux définis.
- Les investissements en recherche et développement devraient être accompagnés d'investissements conçus pour améliorer les compétences commerciales.
- La formation devrait être davantage axée sur le savoir-faire commercial, en plus d'offrir un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage fondé sur l'expérience et de formation technologique et scientifique.
- Le gouvernement devrait mettre sur pied et/ou agrandir les centres d'innovation régionaux afin d'encourager la collaboration entre les chercheurs, les entrepreneurs, les gestionnaires et les investisseurs.
- Il est essentiel d'améliorer l'accès aux capitaux appropriés à toutes les étapes du processus d'innovation, des capitaux d'amorçage en passant par le capital de risque et les étapes ultérieures de financement, afin de mettre sur pied des entreprises performantes.
- Une stratégie de communication faisant la promotion d'une culture de l'innovation et de commerce encouragerait le public, particulièrement les jeunes, à s'intéresser à la science et à la technologie.
- Le gouvernement devrait faire la promotion d'un système de protection de la propriété intellectuelle efficace afin d'assurer un apport constant et opportun de propriété intellectuelle des universités aux marchés.
- Le ministère de la Recherche et de l'Innovation devrait mettre en œuvre des mesures pour évaluer le résultat des efforts visant à développer une économie très novatrice et à améliorer la prise de décision.

Ces recommandations jettent les bases de la stratégie d'innovation du gouvernement.

## **Stratégie d'innovation de l'Ontario**

Le plan stratégique énonce les objectifs, les valeurs et les politiques fondamentales sur lesquelles se fonde la stratégie d'innovation applicable à

l'ensemble du gouvernement. Le plan respecte les objectifs de niveau élevé qui ont été fixés pour 2020 et qui sont présentés à la page ii de ce document.

Grâce aux discussions avec le CORI et les intervenants, le ministère de la Recherche et de l'Innovation a déterminé un ensemble de principes communs qui constituent le fondement de sa stratégie :

- **Excellence** : favoriser l'excellence dans tout le système d'innovation, de l'étape de la recherche à celle du développement et de la croissance des entreprises.
- **Valeur** : mettre l'accent sur la valeur des investissements en innovation pour les personnes qui créent, utilisent et tirent profit des idées novatrices, ainsi que pour l'ensemble de la société.
- **Importance stratégique** : privilégier les secteurs où l'Ontario peut devenir un chef de file en mettant l'accent sur les domaines où elle excelle, la capacité de l'industrie et les avantages uniques.
- **Collaboration et partenariat** : former des équipes, des réseaux et des partenariats gouvernement-université-industrie pour encourager les découvertes et assurer la diffusion et l'application rapide des nouvelles connaissances.
- **Talent et leadership** : former, attirer et rechercher des personnes hautement qualifiées dans l'ensemble du système d'innovation.
- **Sensibilisation** : promouvoir les forces de l'Ontario en matière d'innovation à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

Ces principes permettent d'établir une orientation claire pour le Ministère et pour la stratégie en matière d'innovation de l'ensemble du gouvernement. Ils fourniront une base solide au Ministère, qui travaille en collaboration avec ses partenaires au sein du gouvernement et dans l'ensemble de la province afin de promouvoir la prospérité et la compétitivité de l'Ontario à l'échelle internationale.

Les prochaines sections du présent document définissent les principaux éléments du plan stratégique du Ministère et les mesures entreprises pour soutenir ce plan.

## 2 Valeur de la recherche

**L**e soutien de la recherche est un investissement essentiel à la prospérité de l'Ontario; la recherche permet de créer les idées et le savoir qui stimulent la croissance économique et sociale.

La recherche forme un continuum qui s'étend de la recherche fondamentale, également appelée la recherche scientifique, pure ou « guidée par la curiosité », à la recherche appliquée, qui est menée à des fins précises. On considère souvent que la recherche fondamentale vise uniquement l'acquisition de nouvelles connaissances, tandis que la recherche appliquée est axée sur la résolution de problèmes et le développement d'idées ayant une application immédiate sur le marché.

En fait, la recherche fondamentale et la recherche appliquée ont une influence réciproque. Des milliers de produits et de procédés utilisés de nos jours ont été conçus à partir d'idées formulées par la recherche fondamentale et raffinées par la recherche appliquée. De la même façon, la recherche appliquée peut créer de nouveaux défis pour les fundamentalistes et déclencher des recherches qui offrent de nouvelles possibilités d'application future.

Le soutien de cette interrelation est essentiel au cycle de l'innovation, particulièrement dans une situation où le marché mondial accélère toujours le rythme d'application des nouvelles idées. Bien que l'intervalle entre la découverte et l'application varie considérablement selon le secteur, la vitesse avec laquelle les idées sont mises en marché permet de déterminer le leadership au sein de l'industrie, particulièrement dans les nouveaux secteurs.

Cela a pour effet de créer des défis pour tous les partenaires du cycle de l'innovation : les entreprises du secteur privé qui financent des recherches internes et externes; les universités et les autres établissements publics qui mènent des recherches fondamentales et appliquées; les entrepreneurs et les investisseurs qui cernent et exploitent les occasions qui se présentent; et les gouvernements qui soutiennent les activités de recherche et aident à façonner l'environnement pour tous les partenaires.

Pour relever ces défis, ce plan stratégique vise à assurer un environnement à l'intérieur duquel la recherche est reconnue comme le pilier central de la croissance et de la prospérité en Ontario.

## Améliorer la valeur des investissements

Les programmes concurrentiels de subventions de recherche dépendent généralement de processus reconnus internationalement en matière d'examen des propositions de recherche par les pairs. L'examen par les pairs permet à des experts reconnus dans une discipline de donner leur opinion sur les travaux de recherche proposés et sur leur place par rapport aux autres activités menées autour du monde dans ce domaine. L'examen par les pairs est généralement perçu comme le meilleur moyen de déterminer la valeur scientifique des recherches et des propositions de recherche.

Afin de compléter l'examen scientifique par les pairs, le Ministère demandera à des experts externes d'effectuer une évaluation de la valeur stratégique des recherches pour l'Ontario, en fonction de facteurs comme la pertinence des recherches pour l'industrie, le potentiel de commercialisation et le respect des priorités fixées. L'évaluation des propositions sera ouverte et transparente. Les candidats recevront également tous les renseignements sur le contenu des examens. Conformément aux pratiques communément utilisées par la plupart des organismes subventionnaires, le Ministère ne divulguera pas l'identité des évaluateurs.

Les exigences communes en matière d'excellence et de perspective stratégique aideront à tirer la valeur maximale des investissements en recherche. En mettant l'accent sur les domaines où l'Ontario peut devenir chef de file, cette approche permettra d'obtenir une masse critique de compétences et d'établir des partenariats étroits entre les chercheurs et l'industrie pour s'assurer que les idées novatrices portent fruit plus rapidement.

### MESURE

Le Ministère subventionnera la recherche excellente, fondamentale ou appliquée, qui :

- procure une valeur stratégique en matière de nouvelles connaissances, d'application industrielle, de potentiel économique ou d'amélioration de la qualité de vie;
- permet de former, d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs au monde.

## **Travailler ensemble pour réunir les fonds**

### **Gouvernement fédéral**

Le gouvernement de l'Ontario cofinance des projets de recherche postsecondaire sur les infrastructures qui sont appuyés par la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) du gouvernement fédéral, ainsi que des recherches financées par Génome Canada.

Le Ministère collaborera avec des organismes de financement fédéraux comme la FCI afin de s'assurer que les propositions qui offrent une plus grande valeur stratégique pour l'Ontario (et qui satisfont aux normes d'excellence) sont retenues aux fins de financement. Il continuera également à travailler avec le gouvernement fédéral à l'amélioration de la complémentarité et de l'efficacité des programmes financés conjointement.

### **Secteur privé**

Des programmes de recherche comme le Fonds pour la recherche en Ontario se fient sur le financement conjoint du secteur privé et de l'industrie pour déterminer la pertinence et l'impact de leurs recherches.

En réalisant son mandat, le Ministère mettra particulièrement l'accent sur les partenariats significatifs entre le monde universitaire et les secteurs propices à l'innovation. Les bénéficiaires devront démontrer clairement le lien entre la propriété intellectuelle découlant de la recherche et son application sur le marché.

Le processus d'examen tiendra compte de l'efficacité du partenariat et du niveau de cofinancement lorsque viendra le temps d'attribuer les subventions.

#### **MESURE**

Le Ministère accordera la préférence aux propositions admissibles à des investissements conjoints du gouvernement fédéral, du monde universitaire et/ou du secteur privé.

## **Les partenariats font notre force**

Les idées novatrices et les progrès importants jaillissent souvent de la jonction des disciplines. Le fait réunir l'expertise des scientifiques et des ingénieurs

spécialisés dans différents domaines, ainsi que les compétences des personnes spécialisée en commerce et en sciences humaines et sociales permet de profiter au maximum des avantages socio-économiques de l'innovation.

De la même façon, les partenariats entre les diverses compétences sont également importants. Comme le milieu de la recherche au Canada est relativement restreint par rapport au contexte mondial, il doit s'intégrer nationalement et tirer profit des possibilités internationales. Cela permet à l'Ontario d'être plus compétitive à l'échelle internationale, d'élargir la plateforme destinée aux chercheurs et d'étendre la portée de leurs réalisations.

Par exemple, les partenariats établis au moyen de réseaux numériques, comme le Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario (ORION), permettent aux chercheurs des universités et des hôpitaux de collaborer plus facilement et de développer un esprit critique propice à la compétitivité.

Le Ministère développera des partenariats solides entre les différentes disciplines; entre les établissements de recherche en Ontario et partout au pays; entre le monde universitaire et l'industrie; entre le gouvernement fédéral et les autres provinces; et à l'échelle internationale.

Il appuiera également les partenariats internationaux en concluant des conventions de recherche, en subventionnant les programmes de visite ou d'échange destinés aux scientifiques et aux ingénieurs et en commanditant les principales réunions et conférences en Ontario.

#### MESURE

Le Ministère s'attend à recevoir des propositions qui représentent des partenariats enrichissants entre les différents établissements universitaires, entre l'industrie et le monde universitaire et entre les diverses disciplines et/ou compétences (interprovinciaux ou internationaux).

## Appui des coûts indirects

La recherche subventionnée (c.-à-d. la recherche financée à l'externe) peut engendrer des coûts supplémentaires pour les installations et l'administration, ce qui peut réduire les fonds destinés à l'enseignement et aux services aux étudiants. Le Council of Ontario Universities (COU) et l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) soutiennent que les organismes subventionnaires devraient absorber les coûts indirects jusqu'à concurrence de 40 % des coûts directs totaux.

### MESURE

Le Ministère devra :

- continuer d'absorber les coûts indirects jusqu'à concurrence de 40 % du des coûts directs totaux des programmes de recherche;
- travailler en collaboration avec les autres ministères du gouvernement ontarien en vue d'établir une politique et un taux en matière de coûts indirects;
- travailler en collaboration avec les établissements afin de s'assurer que les coûts indirects soutiennent la recherche ainsi que le mandat et les activités de commercialisation, y compris l'entretien des infrastructures de recherche, l'administration de la recherche, le transfert de technologie et la protection de la propriété intellectuelle.

### 3 La mise en marché

La réalisation de la valeur économique et sociale des investissements en recherche dépend de l'efficacité de la mise en marché des idées. Les sociétés qui valorisent l'innovation s'assurent que la mise en marché s'effectue rapidement et facilement, que les idées proviennent des entreprises ou des établissements de recherche publics.

Lorsqu'une idée a été élaborée dans un établissement de recherche, la mise en marché s'effectue généralement par un transfert de la propriété intellectuelle à une entreprise existante ou en créant une nouvelle entreprise « en démarrage ». Dans les deux cas, l'efficacité du processus est déterminée par :

- la mesure dans laquelle l'établissement de recherche fournit une culture entrepreneuriale énergique et gère de façon efficace les questions liées à la propriété intellectuelle;
- la sensibilisation des établissements et des personnes sur les débouchés au sein du marché et la sélection de projets qui tiennent compte de ces occasions;
- les partenariats étroits entre le milieu de la recherche et les intervenants qui peuvent aider à commercialiser les résultats des travaux de recherche;
- la disponibilité des fonds pour démontrer l'état de préparation des investisseurs et la faisabilité commerciale des nouvelles idées;
- le développement de compétences entrepreneuriales, commerciales et en gestion des affaires afin de soutenir la croissance des entreprises.

L'Ontario doit s'améliorer dans bon nombre de ces domaines. Bien que nos universités aient réussi à mettre sur pied de nombreuses entreprises en démarrage, soit 30 % de plus par million de dollars investis dans la recherche que la moyenne des États-Unis (É.-U.), ces entreprises ne sont pas devenues des entreprises ontariennes majeures. Le nombre de brevets accordés aux universités par million de dollars investis représente seulement 62 % de celui des É.-U., et les revenus tirés par licence de brevet se situent seulement à 19 %. Cela donne à penser que la valeur marchande des activités de commercialisation des universités ontariennes est bien plus basse qu'aux É.-U.

Les nouvelles connaissances ont une valeur commerciale uniquement lorsqu'elles sont mis à profit par les entreprises. Les entreprises, peu importe leur phase de croissance (du démarrage aux chefs de file internationaux), dépendent du milieu de la recherche universitaire pour ce qui est du talent et des idées. Il est essentiel d'aider les entreprises de l'Ontario à mettre la main sur les idées du milieu de la recherche et à réaliser leur valeur, afin de favoriser la transformation des idées en produits et, ainsi, de contribuer à la prospérité.

Actuellement, les interactions entre l'industrie et le monde universitaire sont relativement limitées en Ontario. Les projets de recherche en milieu universitaire ne sont généralement pas axés sur l'industrie; par conséquent, peu de chercheurs en milieu universitaire ont eu la chance de travailler avec des partenaires industriels pour relever les défis du marché.

En revanche, un virage mondial vers des partenariats à long terme entre les universités et le secteur privé a pu être observé ces dernières années. Cette situation a entraîné la mise sur pied de plusieurs réseaux de centres d'excellence, qui sont habituellement axés sur les établissements de recherche universitaire qui servent de plaque tournante pour les industries émergentes. L'influence réciproque des chercheurs de renommée mondiale et des entreprises axées sur les possibilités ont donné lieu à des percées qui ont radicalement changé le paysage technologique en plus d'offrir de nouveaux débouchés à l'industrie.

En s'engageant davantage dans cette voie, l'Ontario pourrait améliorer ses efforts de commercialisation. À cette fin, le Ministère encouragera et appuiera activement les partenariats étroits entre les universités et l'industrie.

Cette initiative comprendra la création de centres de l'excellence dans les secteurs visés. La création d'un réseau de centres d'innovation régionaux encouragerait une culture de partenariat et de collaboration entre les universités et le milieu des affaires. Ces centres permettent d'établir des liens entre les petites et les grandes entreprises, en plus de créer de nouvelles possibilités dans la région.

Parmi les avantages de la création d'autres centres de recherche dans la province, mentionnons :

- accroître la capacité de recherche de l'industrie;

- améliorer le rendement des investissements en recherche en vue de favoriser la prospérité économique de l'Ontario;
- garder davantage d'entreprises naissantes en Ontario;
- augmenter les investissements en capital de risque;
- intégrer davantage de diplômés des niveaux universitaire et collégial au sein de l'industrie;
- attirer des industries et des recherches industrielles en Ontario.

En développant une telle culture, le Ministère de la Recherche et de l'Innovation appuiera les partenariats entre les écoles de commerce et les centres technologiques afin d'offrir de nouvelles possibilités, des programmes de formation entrepreneuriale et du soutien aux entreprises.

## **Propriété intellectuelle**

La propriété intellectuelle (PI) est l'un des principaux résultats des investissements dans la recherche. La PI comprend à la fois les brevets, qui lui fournissent une protection juridique, ainsi que le savoir-faire ou les connaissances. Une stratégie d'innovation doit reposer sur le repérage, la protection, la communication et la commercialisation de la PI afin de bénéficier des avantages économiques offerts par les investissements dans la recherche.

À l'heure actuelle, l'industrie ontarienne n'est pas souvent renseignée au sujet de la PI développée par les établissements de recherche de l'Ontario. L'accès à la PI est également entravé par le manque de cohérence des politiques de PI des établissements de recherche de la province. Certains établissements accordent la propriété des brevets aux inventeurs, tandis que d'autres conservent la propriété et partagent les revenus tirés de la PI avec les inventeurs. De nombreux établissements possèdent des bureaux de transfert de technologies, mais les pratiques de gestion de la PI varient d'un établissement à l'autre. L'accès à la PI peut être davantage compromis par les négociations sur les contrats de licence, qui sont complexes et longues et qui concernent souvent plusieurs établissements.

L'industrie indique régulièrement que l'accès restreint à la propriété intellectuelle universitaire nuit à la création de partenariats avec les établissements d'enseignement. Il s'agit, par conséquent, d'un obstacle à la

croissance économique. Il est donc essentiel d'assurer un accès direct à la PI afin que l'Ontario obtienne la plus grande valeur possible en échange de ses investissements dans la recherche.

À compter de maintenant, le Ministère exigera que les organismes de recherche subventionnés par le secteur public gèrent la PI de façon à appuyer les buts à long terme de l'Ontario en matière d'innovation. Les établissements devront

#### MESURE

Le Ministère collaborera avec les établissements de recherche, l'industrie et le secteur financier afin de se pencher sur les politiques et la gestion de la PI, en mettant un accent particulier sur la rapidité et la facilité d'accès.

démontrer clairement comment ils prévoient rendre la PI plus facilement disponible pour le secteur commercial; fournir des mesures incitatives aux inventeurs afin qu'ils repèrent, protègent et commercialisent la PI; réduire le plus possible les barrières à une exploitation rapide de la PI; et offrir un accès aux entreprises qui développent la PI en Ontario. Le Ministère appuie fortement le principe de mise en commun de la PI des établissements de recherche dans le but de faciliter la commercialisation des technologies.

## Capital de risque

L'un des éléments clés de la prospérité future de la province est l'apport continu d'investissements de capital de risque (CR) dans les entreprises ontariennes et dans les technologies à forte densité de recherche. Cependant, les investissements dans les entreprises innovatrices de l'Ontario ont connu une baisse importante au cours des dernières années.

Le marché du capital de risque au Canada se compose d'environ 175 entreprises qui gèrent 21 milliards de dollars canadiens, tandis que les É.-U. comptent environ 1 000 de ces entreprises qui gèrent 250 milliards de dollars américains. Les investissements en CR par habitant au Canada ont généralement été semblables à ceux des É.-U.<sup>1</sup>, mais leur rendement a été plus faible. Entre 1998 et 2003, le rendement des fonds de CR du Canada a été de seulement 1,8 %, contre 22,8 % aux É.-U. Au cours de cette période, l'écart a été encore plus important dans les investissements de CR au démarrage, dont le rendement a été de 3,1 %

---

<sup>1</sup> Institute for Competitiveness and Prosperity, Working Paper 6 : *Reinventing Innovation and Commercialization in Ontario*, octobre 2004, p. 33-34.

au Canada comparativement à 54,9 % aux É.-U.<sup>2</sup> Un grand nombre d'investissements institutionnels ont quitté l'Ontario après l'éclatement de la bulle technologique.

L'Ontario doit compter sur un marché financier dynamique et souple, en mesure de propulser une entreprise des premières étapes du démarrage jusqu'à la création d'une grande entreprise mature et concurrentielle à l'échelle mondiale. Les stratégies visant à offrir un accès continu au capital de risque, de l'idée jusqu'à la mise en marché, sont essentielles pour exploiter pleinement les possibilités de l'innovation. Toute interruption importante dans le continuum du capital réduirait les avantages économiques des investissements de l'Ontario dans la recherche, et hypothéquerait l'avenir des entreprises ayant le plus fort potentiel de croissance en Ontario.

Dans le but de répondre à la pénurie de capital de risque à toutes les étapes, le Ministère examinera des modes de financement innovateurs afin d'attirer les investissements des grandes sociétés, des particuliers et des investisseurs institutionnels.

Les barrières fiscales et réglementaires aux investissements étrangers au Canada soulèvent également des problèmes, notamment pour les Américains qui investissent dans des entreprises de l'Ontario. De nombreuses entreprises transfèrent leurs activités au sud de la frontière pour échapper au climat fiscal défavorable de l'Ontario et du Canada. Le Ministère collaborera avec le gouvernement fédéral pour définir ces problèmes et prendre les mesures nécessaires.

L'accès au capital sera amélioré grâce à la création de nouveaux programmes qui appuieront la mise en application de nouveaux concepts et la mise à l'échelle pour la fabrication, qui établiront des liens entre les investisseurs providentiels et les possibilités au potentiel élevé, qui appuieront les investissements précoces dans des occasions commerciales prometteuses et qui attireront les investissements institutionnels.

---

<sup>2</sup> MacDonald & Associates Limited, *An Overview of Venture Capital in Canada*, congrès annuel de l'Association canadienne du capital de risque, le 27 mai 2004.

## MESURE

Le Ministère collaborera avec le ministère des Finances, le secteur du capital de risque, les investisseurs institutionnels et les partenaires en matière de commercialisation afin de faciliter l'accès au capital à toutes les étapes de la création et de la croissance d'une entreprise.

## 4 Miser sur la réussite

L'Ontario a investi dans la recherche principalement au moyen de programmes concurrentiels de subventions qui sont fondés sur des examens par les pairs. Bien que cette méthode permette de s'assurer de la rigueur scientifique, elle ne peut pas garantir que les projets de recherche mèneront ultimement à la création et à la croissance d'entreprises internationales dans des domaines où l'Ontario peut faire office de chef de file.

Les Centres d'excellence de l'Ontario illustrent comment des investissements stratégiques peuvent créer une expertise dans des domaines précis. Ces centres se spécialisent dans l'énergie, les communications et l'informatique, les géosciences et écotechnologies, les matériaux et la fabrication, et la photonique.

Le District de la découverte MaRS offre un autre exemple de la façon dont les investissements du gouvernement ont aidé à créer l'un des plus gros centres d'innovation en Amérique du Nord. Le district MaRS regroupe sous un même toit des chercheurs dans le domaine biomédical, des réseaux de chercheurs et des experts sur la technologie, le commerce et le capital de risque, afin d'aider les nouvelles découvertes à passer du laboratoire au marché commercial.

Toutefois, la plupart des investissements de l'Ontario ont été répartis parmi un vaste ensemble de sous-secteurs et de projets, ce qui n'a pas nécessairement appuyé la création d'une masse critique de recherches et d'efforts de commercialisation dans un secteur ou une industrie en particulier où l'Ontario peut être un chef de file mondial.

Étant donné la taille restreinte de la collectivité des chercheurs de l'Ontario, il faut cibler davantage les efforts, parce que nous ne pouvons pas concurrencer efficacement dans tous les domaines. En déterminant les secteurs d'intervention privilégiés et en effectuant d'importants investissements dans ces secteurs, l'Ontario pourra acquérir une force et une reconnaissance internationale dans certaines industries. Cette approche permettra d'attirer les investissements, de favoriser la croissance, de créer des emplois de grande valeur et d'établir la réputation de l'Ontario comme « l'endroit par excellence » dans ces domaines sélectionnés. Elle harmonisera les investissements dans la recherche avec les besoins et les occasions au sein de l'industrie et permettra aux nouveaux produits d'être rapidement commercialisés. En se concentrant sur ses forces,

l'Ontario pourra obtenir un avantage concurrentiel et établir des partenariats avec d'autres centres autour du monde qui ont les mêmes forces.

Les secteurs d'intervention privilégiés comprendront ceux qui répondent aux critères suivants :

- les secteurs qui ont un important potentiel de commercialisation à l'échelle internationale;
- les secteurs qui sont fondés sur des nouvelles technologies avancées (qui ont habituellement un rendement supérieur aux autres technologies sur le plan de l'employabilité, de la profitabilité et de la croissance);
- les secteurs qui répondent à un besoin public;
- les secteurs qui représentent déjà une force industrielle comparativement à d'autres territoires de compétence;
- les secteurs qui représentent déjà une force en matière de recherche et de développement, dans le milieu universitaire ou dans l'industrie.

En plus d'établir ces nouvelles forces pour la province, le ministère de la

#### MESURE

Les ministères travailleront ensemble et avec les intervenants externes afin de définir les secteurs qui feront l'objet d'investissements en matière de recherche et de commercialisation, dans des domaines où l'Ontario peut devenir un chef de file mondial et où la province fait face à d'importants défis sociaux.

Re  
ch  
erc  
he  
et  
de  
l'In

novation continuera d'appuyer activement la recherche visant à développer de nouveaux secteurs porteurs d'avenir.

## 5 Les gens au cœur de l'innovation

**L**es territoires de compétence qui investissent dans l'innovation, qui réussissent à tirer profit de la créativité des gens et qui commercialisent efficacement leurs idées sont ceux qui possèdent les économies les plus fortes et qui peuvent offrir une meilleure qualité de vie. Ces territoires ont également une culture dynamique et profondément ancrée qui fait de l'innovation un élément essentiel et non accidentel.

Les gens sont au cœur de l'innovation, et une société prospère axée sur l'innovation est dotée d'une main-d'œuvre qui comprend des éducateurs, des chercheurs, des entrepreneurs, des gestionnaires et des travailleurs professionnels qui sont bien formés et prêts à relever des défis. Par conséquent, une culture d'innovation doit adopter une perspective fondée sur les gens et les compétences.

L'Ontario interviendra sur trois fronts afin de créer une culture d'innovation, en prenant les mesures suivantes :

- sensibiliser la population à l'importance de l'innovation dans une société moderne, notamment sur le plan des avantages socio-économiques, et célébrer le succès de l'Ontario en tant que province innovatrice;
- appuyer l'acquisition des compétences nécessaires pour participer à la recherche et au développement et faciliter la mise en œuvre de nouvelles idées au sein du marché;
- sensibiliser la population à l'importance du commerce pour la prospérité de l'Ontario, favoriser l'acquisition de compétences accrues en commerce pour garantir la réussite et la croissance des entreprises, et attirer les investissements commerciaux en Ontario pour rehausser la « culture de commerce » nécessaire pour le succès économique.

### MESURE

Le Ministère se concentrera sur l'établissement d'une culture d'innovation et sur la promotion des compétences nécessaires pour appuyer le rôle de chef de file de l'Ontario en tant que société innovatrice.

## Favoriser l'établissement d'une nouvelle culture

Le gouvernement de l'Ontario a investi dans l'établissement d'une culture des sciences et de la technologie, en particulier chez les jeunes. Le Centre des sciences de l'Ontario et Science Nord, qui sont reconnus à l'échelle internationale pour leurs activités de sensibilisation du public aux sciences, ont établi des liens solides avec les citoyens, en particulier les enfants et les adolescents, dans le domaine des sciences.

Pour rehausser cette culture, le Ministère favorisera l'établissement de relations étroites entre les milieux des sciences et du génie et les universités et écoles afin

### CULTURE D'INNOVATION

Une culture d'innovation grandissante est une culture dans laquelle :

- les citoyens de tous les âges valorisent l'innovation et comprennent son rôle dans la prospérité socio-économique;
- l'innovation et les innovateurs sont régulièrement célébrés, que ce soit dans les écoles, les établissements, l'industrie ou le marché du travail;
- la recherche, l'invention, la prise de risques, l'entrepreneuriat et l'apprentissage continu sont la règle plutôt que l'exception;
- les projets d'innovation sont diffusés à l'échelle internationale pour attirer les meilleurs talents ainsi que des investisseurs locaux, nationaux et internationaux;
- les gens reconnaissent et apprécient le rôle du commerce comme un lien vital entre l'innovation et la prospérité;
- les gens sont encouragés tout au long de leur vie à poursuivre leur apprentissage et leur perfectionnement professionnel.

de sensibiliser les jeunes aux carrières et aux occasions stimulantes qui s'offrent à eux dans le domaine de l'innovation et, ainsi, de s'assurer que des étudiants qualifiés continueront de se joindre aux rangs des innovateurs.

Pour ce faire, le Ministère pourrait notamment appuyer les chercheurs de l'Ontario qui effectuent des activités de diffusion et de sensibilisation au sein de leurs collectivités, en tant qu'élément fondamental de l'investissement public dans la recherche. Dans le cadre de sa stratégie axée sur le Web, le Ministère créera également un site Web interactif et convivial qui sera destiné aux jeunes.

Le Ministère pourrait également appuyer les activités de sensibilisation du public et des jeunes dans le domaine des sciences en organisant des conférences

publiques portant sur la science et la technologie et sa relation avec notre prospérité et qualité de vie. Le Ministère pourrait aussi établir des réseaux entre les scientifiques, les ingénieurs et les innovateurs, d'une part, et les écoles et la collectivité, d'autre part, afin d'offrir des modèles et des mentors. Grâce à l'élargissement du Programme de sensibilisation aux sciences et à la technologie pour les enseignants, les enseignantes et enseignants en sciences auront plus d'occasions d'acquérir une expérience pratique des sciences et de l'innovation.

Des programmes de prix en recherche, en innovation et en entrepreneuriat permettront d'honorer les meilleurs innovateurs de l'Ontario et d'aider ces derniers à se faire connaître grâce aux médias locaux, nationaux et internationaux.

Les ministères de l'Ontario travailleront ensemble pour stimuler des investissements accrus dans les programmes de sensibilisation et d'éducation liés

#### MESURE

Le Ministère appuiera l'établissement d'une campagne de grande envergure visant à sensibiliser le public aux sciences, à la technologie et à l'innovation. Il travaillera avec le ministère de l'Éducation pour veiller à ce que tous les élèves des écoles primaires et secondaires reçoivent un enseignement adéquat dans le domaine des sciences et de l'innovation et une expérience pratique en la matière.

à l'innovation. Par exemple, on pourrait examiner le potentiel de croissance du Centre des sciences de l'Ontario, de Science Nord et d'autres musées des sciences afin d'améliorer les programmes offerts aux familles, au public et aux écoles et permettre à ces établissements d'établir des relations avec de petites collectivités.

## Développer le potentiel humain

La création, la croissance et le succès des entreprises axées sur la technologie exigent de bons gestionnaires qui comprennent les défis de la commercialisation des technologies, ainsi que des scientifiques et des technologues qui répondent à la demande des clients en matière de rendement. Pour obtenir le succès, il faut donc la bonne « combinaison » de compétences techniques et de compétences commerciales, ces dernières pouvant être définies comme la capacité de mobiliser les ressources pour répondre aux besoins des clients de façon concurrentielle.

La formation structurée à elle seule ne permet pas d'acquérir ces compétences. Nous devons rééquilibrer l'environnement d'apprentissage en offrant un plus

grand nombre de possibilités d'apprentissage fondé sur l'expérience grâce au mentorat et aux programmes de stages et d'enseignement coopératif, en particulier pour les établissements d'enseignement postsecondaire et les nouvelles entreprises de recherche et de développement.

Des stages en milieu industriel pour les stagiaires post-doctoraux dans des disciplines liées aux sciences et à la technologie faciliteront également le transfert de connaissances ainsi que l'acquisition de compétences entrepreneuriales et commerciales.

Trois ministères, à savoir le ministère de la Recherche et de l'Innovation, le ministère du Développement économique et du Commerce et le ministère des Petites Entreprises et de l'Entrepreneuriat, travailleront avec des intervenants de l'industrie afin de déterminer des moyens de favoriser l'acquisition des connaissances que possèdent les dirigeants d'entreprises qui ont réussi. Pour ce faire, on pourrait offrir des conférences ou des cours de formation spécialisée aux gestionnaires et aux entrepreneurs, établir des réseaux de mentorat avec des présidents-directeurs généraux d'entreprises et créer des programmes de stages ou d'enseignement coopératif avec des entreprises qui ont réussi.

Plusieurs ministères provinciaux, y compris celui-ci, travailleront avec d'autres provinces et le gouvernement fédéral sur des initiatives visant à attirer, à former

#### MESURES

Le Ministère collaborera avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et avec des établissements afin d'élaborer des stratégies visant à accroître le nombre d'étudiants inscrits dans des programmes d'enseignement postsecondaire en sciences et en génie.

Le Ministère collaborera avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le ministère du Développement économique et du Commerce, l'industrie et le milieu universitaire afin de renforcer les liens entre les étudiants, les gestionnaires d'entreprises et les professionnels en science et technologie et d'offrir des occasions d'apprentissage pratique.

et à conserver des gens qui ont des compétences en innovation. Par exemple, on pourrait offrir des incitatifs pour l'apprentissage dans le milieu de travail et la suppression des obstacles au recrutement de gestionnaires et de professionnels en sciences et technologie qualifiés qui proviennent de l'étranger.

## Montrer l'exemple

Le Ministère reconnaît son rôle de chef de file dans la promotion de l'innovation au sein du gouvernement. Il appuiera des activités de sensibilisation sur l'innovation, établira une culture de recherche et de commercialisation, et favorisera une culture de commerce tant à l'interne qu'à l'échelle du gouvernement.

## Communiquer le succès

Un élément important du mandat du Ministère consiste à communiquer le succès de l'innovation en Ontario. Un programme de commercialisation et de sensibilisation tirera profit de l'occasion unique que nous offre le rôle du premier ministre en tant que ministre de la Recherche et de l'Innovation.

En plus de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, les initiatives de commercialisation et de sensibilisation du ministère de la Recherche et de l'Innovation ont pour objectifs :

- de promouvoir la recherche et l'innovation en Ontario tant au Canada qu'à l'étranger;
- d'attirer des investissements et des emplois de grande qualité;
- de faire connaître l'Ontario à l'échelle internationale comme un « centre d'excellence » dans le domaine de l'innovation.

Une stratégie à volets multiples de sensibilisation du public, de communication et de commercialisation permettra d'établir la « marque d'innovation » de l'Ontario. Cette stratégie comprendra une approche proactive pour les relations avec les médias, des événements pour célébrer l'innovation et reconnaître les

### MESURE

Le Ministère élaborera une stratégie exhaustive de sensibilisation et de commercialisation afin de promouvoir et de célébrer les réussites de l'innovation en Ontario auprès d'un vaste auditoire, au sein de l'Ontario et du Canada et à l'échelle internationale. Dans le cadre de cette initiative, le site Web d'Innovation Ontario sera lancé au début de 2007.

accomplissements, ainsi qu'une présence accrue sur le Web. Le site Web du Ministère servira de point central pour les activités de sensibilisation et de commercialisation auprès des intervenants, afin d'obtenir un soutien accru pour le programme de recherche et de l'innovation de l'Ontario et d'appuyer

activement les stratégies de sensibilisation du public, des médias, des jeunes et des intervenants.

## 6 Harmonisation des objectifs

**L**es ministères du gouvernement de la province et d'autres territoires de compétence ont des politiques et des programmes axés sur l'innovation afin de remplir leurs mandats respectifs. Il est essentiel d'offrir une formulation unique de la stratégie de l'Ontario en matière d'innovation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Ontario.

Les initiatives des autres ministères de l'Ontario tiennent compte des connaissances spécialisées de ces ministères et de leurs relations avec les intervenants. L'établissement d'un cadre de politique unique en matière d'innovation pour l'ensemble du gouvernement permettrait d'harmoniser les stratégies des différents ministères et de créer des possibilités de coordination, de partage des responsabilités et d'action concertée. Ce Ministère a donc reçu le mandat de coordonner les programmes d'innovation dans l'ensemble du gouvernement.

Les ministères doivent également collaborer pour aborder des enjeux non liés aux investissements qui ont une incidence sur le succès du programme en matière d'innovation. Il s'agit, par exemple, de la structure fiscale, des régimes législatifs et réglementaires, du soutien à l'entrepreneuriat et aux petites et moyennes entreprises, et des investissements et du commerce internationaux.

Le principal mécanisme de collaboration interministérielle est le Comité des sous-ministres sur l'innovation, dont les membres se rencontrent tous les mois pour discuter des activités liées à l'innovation dans les différents ministères et coordonner des programmes qui touchent plus d'un ministère. Ce comité a pour but d'élaborer une vision globale et intégrée de l'innovation au sein du gouvernement de l'Ontario et de se pencher sur des enjeux qui ont une incidence sur plusieurs ministères. En particulier, ce comité établira des groupes de travail qui élaboreront des objectifs clairs en matière d'innovation pour l'Ontario.

### **Autres territoires de compétence**

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont élaboré, ou sont en train d'élaborer, des stratégies individuelles en matière d'innovation. Afin que ces stratégies soient réellement efficaces, nous devons travailler ensemble.

Le Ministère continuera de représenter l'Ontario à la table de concertation fédérale-provinciale-territoriale qui se penche sur la recherche et l'innovation. Comme ses homologues, l'Ontario vise à établir des programmes et des politiques complémentaires qui soutiennent la prospérité nationale tout en misant sur ses propres forces et priorités.

Les enjeux discutés à la table de concertation sur la recherche et l'innovation comprennent les politiques fédérales et leur incidence sur les priorités et les initiatives des provinces, les programmes fédéraux, notamment en ce qui a trait au partage des coûts, et les occasions de collaboration interprovinciale et fédérale-provinciale.

#### **MESURE**

Le Ministère coordonnera et intégrera les politiques et les programmes axés sur l'innovation en vue de promouvoir la prospérité et la compétitivité à l'échelle internationale et d'appuyer les initiatives d'autres ministères qui ont pour objectif de favoriser l'innovation.

#### MESURE

Le Ministère établira de solides partenariats avec les autres provinces et le gouvernement fédéral pour permettre à l'Ontario de tirer avantage des forces et de l'expertise des autres territoires de compétence et de contribuer à un réseau intégré dans l'ensemble du Canada.

## 7 Évaluation des résultats

Pour obtenir la pleine valeur de la stratégie de l'Ontario en matière d'innovation et prouver sa durabilité, nous devons mesurer les progrès réalisés au fil du temps par rapport aux buts établis et comparer ces résultats à ceux obtenus dans d'autres territoires de compétence, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'échelle internationale. Le Ministère collaborera donc avec les intervenants et le Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation (CORI) afin d'élaborer une « feuille d'évaluation » en matière d'innovation pour la province.

La feuille d'évaluation sera fondée sur les renseignements qui doivent être fournis annuellement par tous les programmes de recherche financés par la province. De plus, la province effectuera régulièrement des évaluations des programmes pour s'assurer de leur efficacité et de leur incidence. Le Ministère travaillera également avec des sources privées et d'autres ministères afin de recueillir des renseignements sur les principales entreprises axées sur l'innovation et les sociétés qui connaissent une croissance élevée en Ontario.

En plus de recueillir des renseignements auprès des bénéficiaires de subventions et d'autres sources, le Ministère se servira d'autres mesures pour évaluer le succès des politiques en matière d'innovation, notamment :

- des indicateurs économiques, comme le produit intérieur brut, la productivité, le taux d'emploi, le commerce et les investissements étrangers directs, renseignements qui peuvent généralement être obtenus de Statistique Canada;
- des indicateurs en matière d'innovation industrielle, y compris l'intensité de la recherche et du développement (R-D) dans chaque secteur industriel (p. ex., les emplois et les dépenses en R-D), la commercialisation de nouveaux produits et le développement de grappes industrielles;
- des indicateurs scientifiques liés aux publications, aux brevets, aux revenus tirés des licences, aux prix, aux invitations reçues à des conférences internationales d'envergure, au nombre de maîtrises et de doctorats décernés, à la commercialisation de la recherche (transfert des technologies, nouvelles entreprises fondées en milieu universitaire) et aux partenariats industriels;

- des indicateurs portant sur l'environnement d'innovation, comme les dépenses en R-D par source de financement<sup>3</sup> et par secteur, les profils des secteurs et des grappes industrielles, les entreprises en démarrage, la croissance des entreprises, le potentiel d'attraction et de perte en matière d'innovation (chercheurs, innovateurs et industries fortement axées sur l'innovation qui s'établissent en Ontario ou quittent la province) et les partenariats interprovinciaux et internationaux.
- des indicateurs en matière d'investissements, y compris les investissements en R-D de l'industrie, les investissements providentiels, les investissements en capital de risque et le rendement des investissements;
- des indicateurs liés aux communications et à la sensibilisation, comme le nombre d'étudiants inscrits dans des programmes d'enseignement postsecondaire en sciences et en génie, l'équilibre entre les sexes et les races, et la sensibilisation du public au sein de la province et à l'échelle internationale sur les forces de l'Ontario en matière d'innovation.

Pour souligner son propre engagement envers l'atteinte de résultats tangibles, le Ministère énoncera, dans son plan opérationnel, des objectifs précis pour ses activités et préparera régulièrement des rapports sur ceux-ci.

---

<sup>3</sup> Par exemple, les dépenses intérieures brutes en R-D pour tous les secteurs, les dépenses des entreprises en R-D, et les dépenses du secteur de l'enseignement supérieur en R-D.

## MESURES

Le Ministère travaillera de près avec le CORI et d'autres ministères du gouvernement afin de créer et de tenir à jour une base de données contenant des renseignements sur les indicateurs de rendement et les mécanismes de mesure des résultats, en vue d'élaborer une feuille d'évaluation de l'innovation qui :

- dresse un portrait complet de la capacité d'innovation, du rendement et des réalisations de l'Ontario;
- compare l'Ontario à d'autres territoires de compétence à l'échelle nationale et infranationale;
- fait un suivi des progrès réalisés par l'Ontario en vue d'atteindre ses objectifs en matière d'innovation et de prospérité;
- permet de d'élaborer des orientations stratégiques et des initiatives.

Le Ministère élaborera et publiera les objectifs associés à ses activités et préparera régulièrement des rapports sur les progrès réalisés à leur égard.

## 8 Maintien de l'innovation

**P**our réussir à stimuler et à exploiter l'innovation en vue de créer la prospérité, le gouvernement de l'Ontario doit prendre un engagement important et soutenu et élaborer un modèle de prestation qui garantit l'efficacité et la responsabilisation.

Ce modèle de prestation doit continuellement tenir compte de l'expertise externe des milieux de la recherche et des affaires et doit également être assez robuste pour survivre aux changements qui se produisent au sein du gouvernement. Il doit permettre de gérer une vaste gamme de programmes d'investissement et de s'assurer de la compatibilité et l'intégration des investissements.

La durabilité exige également un plan fiscal bien fondé et à long terme qui offre une source prévisible de financement, que ce soit pour investir dans des initiatives qui appuient les objectifs stratégiques provinciaux ou pour tirer avantage d'occasions externes qui répondent aux objectifs de l'Ontario et offrent d'importants avantages sur le plan économique ou social.

Le programme d'investissement doit permettre d'obtenir le financement nécessaire de l'industrie et du gouvernement pour améliorer considérablement la compétitivité de l'Ontario. Il doit également être assez flexible pour s'adapter aux nouvelles connaissances et technologies, ainsi qu'à des facteurs externes qui ont une incidence sur l'économie et les nouvelles occasions.

Peu importe la façon dont le gouvernement choisit de gérer ses investissements en matière d'innovation, ces décisions doivent rigoureusement respecter les normes du gouvernement en matière de responsabilisation et de transparence.

### MESURE

Le Ministère collaborera avec le ministère des Finances, le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique et d'autres ministères du gouvernement afin d'établir une stratégie durable et prévisible en matière de financement et de gouvernance pour appuyer les investissements axés sur les occasions stratégiques en Ontario.

## 9 La voie de l'avenir

**L**a nécessité de transformer les idées en produits et services novateurs n'a jamais été aussi urgente, tant pour les économies matures que pour les économies en développement. Les territoires de compétence les plus avisés répondent à ce besoin urgent en concentrant leurs investissements publics sur la création de connaissances et sur l'établissement de mécanismes facilitant l'accès aux marchés pour les concepteurs.

La prospérité économique de l'Ontario dépend de la compréhension de l'importance de cette nouvelle approche et des mesures prises pour la concrétiser. Le présent document énonce les orientations stratégiques dont se servira le ministère de la Recherche et de l'Innovation pour coordonner le programme du gouvernement en matière d'innovation. Ce plan, qui est principalement axé sur les milieux des affaires et de la recherche de l'Ontario en tant qu'éléments essentiels de la prospérité, est un plan essentiel pour garantir l'avenir économique de la province.

Pour ce faire, le plan prévoit les mesures suivantes :

- établir des liens plus solides et une plus grande interaction entre les établissements de recherche et le secteur commercial;
- intégrer et coordonner tous les efforts provinciaux en matière d'innovation;
- assurer le rendement optimal des investissements publics dans la recherche;
- créer une culture d'innovation et un environnement propice au commerce dans l'ensemble de la province et au sein du gouvernement provincial;
- reconnaître la grande quantité de temps, d'expertise et d'efforts nécessaires pour obtenir un rendement optimal sur les investissements dans la recherche, et prendre les mesures qui s'imposent à cet égard.

Par ces mesures, l'Ontario établira une culture d'innovation qui valorise et encourage la créativité, et ce, pour le bienfait de tous les citoyens.

« Nous savons que dans un monde où nous pouvons emprunter des capitaux et acheter des ressources naturelles ... la recherche et l'innovation sont essentielles pour bâtir une économie où les salaires et la qualité de vie sont élevés. »

*Le premier ministre Dalton McGuinty,  
dans un discours adressé à la National Angel Organization en octobre 2006*